

**DELIBERATION DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE BECHEREL
Réunion du mardi 24 février 2009**



L'an deux mille neuf, le mardi 24 février, à 18h30, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays de Bécherel se sont réunis à la Salle des Associations à Langan sous la présidence de Monsieur Bernard LEROY, Président.

Etaient présents :

- commune de Bécherel	: M.LEROY, M.GUEDE
- commune de Cardroc	: M. MIGNOT, M. MORIN
- commune d'Irodouer	: M. LESVIER, M.LEBLANC, Mme TEXIER (suppléante)
-commune de la Chapelle-Chaussée	: M. MORIN, M. ALIX, M. PICHOUX
- commune de Langan	: Mme LAVAREC, Mme BELERT
- commune de Miniac sous Bécherel	: M. PESTEL, M.TOSTIVINT (suppléant)
- commune de Romillé	:M.DAUCE, Mme PRIE, M. BAZIN,M. GUILLOT(suppléant)
- Commune de St Brieuc des Iffs	: Mme TEXIER, M. COUET
- commune de St Pern	: M.CHATEL, Mme PASCO

Etaient excusés :

- commune des Iffs	: M. DAUGAN, M. DE LA VILLEON
- commune d'Irodouer	: M. BOQUET
- commune de Romillé	:M. NICOLAS
- commune de Miniac sous Bécherel	: M.RICHOUX

Nombre de conseillers : en exercice : 24 ; présents : **22 (dont 3 suppléants)**

Date d'envoi de la convocation : 18/02/2009

Conformément au Code général des collectivités territoriales, Monsieur Loïc MORIN a été désigné secrétaire de séance.

Délibération N° 1 : Débat d'orientations budgétaires

Le Débat d'Orientation Budgétaire a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Dans la perspective de l'élaboration du budget 2009, ont été discutées les orientations suivantes :

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement 2009:

Développement économique :

- Terminer l'aménagement du Parc d'activités du Champ Rouatard
- Développer les actions en vue de la commercialisation des deux zones (communication, convention avec l'agence Kermarec...)
- Charte de recommandations d'enseignes et façades commerciales
- Réalisation d'un livret d'information et de promotion économique

Service à la population

- Enfance et Jeunesse
 - o La gestion du multi accueil.
 - o Réflexion concernant la requalification, l'extension, la création d'une 2nde structure.
 - o L'ouverture du Relais Parents Assistantes Maternelles
 - o Le financement des structures enfance et jeunesse
 - o Redéfinition de la compétence enfance jeunesse et des critères de financement / Mise en place d'une tarification liée au Quotient Familial
 - o Poursuite des actions de coordination / animation enfance jeunesse
 - o Re conduite du festival Mômes d'automne
- Personnes âgées
 - o Actions en lien avec le du CLIC Pays de Brocéliande
 - o Partenariat avec l'ADMR

Habitat

- Réalisation de l'étude PLH
- Travaux sur les logements / locaux PAE

Environnement :

- Assurer / développer le contrôle de l'Assainissement non collectif : Réflexion sur le tarif de la redevance
- Poursuite du programme Breizh bocage
- Poursuivre l'entretien et la valorisation des sentiers / augmentation du tarif horaire / schéma de signalétique
- Etude de faisabilité filière bois énergie
- Fiches complémentaires topoguides
- Journée de la randonnée « Pays »
- Adhésion au service en économie partagée

Culture

- Réalisation de la Maison du Livre
- Définition du projet de médiathèque communautaire
- SIM
- Soutien aux associations culturelles du territoire.
- Office de tourisme
- Acquisition d'équipements (scène, gradins...)

Communication

- Edition de 3 numéros du journal communautaire
- Réalisation d'une charte pour les documents de communication de la Communauté de Communes
- Développement de nouveaux outils de communication : plaquette petite enfance, enfance jeunesse, plaquette développement économique, développement du site internet...

Ressources Humaines

- Mise en place du Relais Parents Assistantes Maternelles
- Glissement/Vieillesse/Technicité

- Réflexion à mener quant au devenir :
 - du poste d'agent de développement culturel
 - du poste Administration générale/Développement économique

Réflexion à mener sur l'augmentation des contributions aux organismes extérieurs

- Contribution au Pays de Brocéliande
- Contribution SIM
- Contribution DECLIC
- Subventions aux associations
- Plateforme d'initiative locale

Sur le transfert de la compétence Ordures ménagères

Sur la mise en place d'un outil de gestion dans le cadre de la numérisation du cadastre

Par ailleurs, il conviendra :

- D'anticiper sur les futurs besoins de fonctionnement des exercices à venir (Maison du livre, Médiathèque, actions du PLH, Petite enfance...). Cf prospective 2009 / 2012
- De maîtriser l'augmentation des contributions (subventions, participations ...etc...)
- De maintenir un endettement raisonnable
- De maîtriser les charges de gestion courante

Les recettes de fonctionnement et d'investissement 2009

Le résultat d'exercice de 2008 est de **19 310.16 €** qui viendra s'ajouter au résultat reporté d'un montant de + 555 244.12 €, soit **574 554.28 €**

Il est indispensable de **renforcer** l'excédent de fonctionnement pour maintenir notre capacité d'autofinancement mais aussi pour anticiper sur les besoins de fonctionnement liés aux nouveaux services (Médiathèque, Maison du livre, Multi accueil...).

Fiscalité

- L'augmentation des bases de **Taxe professionnelle Unique** en 2009 est estimée à 0,61 %
- TP SANDEN actuellement dégrevée du FNDTP, soit environ 200 000 €

Le régime de **fiscalité mixte** pour 2009 :

- Il peut se justifier :
 - o par le développement et la création de nouveaux services à destination des habitants, à court et moyen terme, dont le financement devra être en adéquation avec la nature de l'impôt (services petite enfance, médiathèque, Maison du Livre...)
- Il est nécessaire :
 - o pour maintenir une capacité d'autofinancement indispensable pour mettre en oeuvre le programme d'investissement
 - o équilibrer le budget en fonctionnement, en fonction des orientations à retenir (Cf Prospective 2009/2012).

	PRODUIT ATTENDU	50 000 €	100 000 €	150 000 €
TAUX	TAXE D'HABITATION	0,344	0,688	1,03
	TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	0,383	0,765	1,15
	TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	0,958	1,92	2,87

DGF

- L'évolution de la DGF n'est pas encore connue à ce jour.
- DGF bonifiée depuis la prise de compétence OM, avec un premier effet sur 2008 et un 2nd effet en 2010, lié à l'accroissement du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF).
- Une augmentation envisageable dans le cadre de nouveaux transferts de compétences (chemins ruraux, voiries communales).

L'allocation compensatrice

- Modifier les montants de l'allocation compensatrice versée aux communes

Produits des services

Cela concerne :

- Loyers : en prenant en compte l'évolution de l'indice des loyers en juillet, quelque 40 000 € sont attendus dans le cadre des loyers.
- Les participations des familles qui utilisent le Multiaccueil : 25 000 €

Subventions

Elles sont attribuées pour le développement des services proposés à la population et des programmes d'actions :

- PAE
- Petite enfance
- Enfance / jeunesse
- Environnement / SPANC
- Animation bibliothèque, Mômes d'automne...

Après avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes :

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents, les orientations budgétaires ci-dessus
- **DECIDE** à l'unanimité des membres présents, de **MAINTENIR** un taux pour la fiscalité mixte de **0%** en 2009 - les éventuels besoins en crédits et en fonctionnement et en investissement pour l'année 2009 (Budget Principal) seraient puisés sur les excédents de fonctionnement et d'investissement cumulés.

Par ailleurs, l'allocation compensatrice versée mensuellement aux communes serait identique à celle versée en 2008.

Le taux de taxe professionnelle devrait aussi être maintenu à 11.69% pour 2009.

Des précisions chiffrées seront apportées lors de la prochaine séance de Conseil Communautaire au cours de laquelle seront soumis au vote les budgets de la collectivité.

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Président, Monsieur LEROY.